

**Procès Verbal du Conseil de l'UFR Sciences Humaines
du 16 décembre 2013**

Membres présents ou représentés :

Enseignants : Mmes Chahraoui, Dion, Esposito, Lefebvre, MM. Boquet (procuration Mme Lefebvre), Durney (procuration M. Salvadori), Lalitte, Popovitch (procuration Mme Esposito), Salvadori, Schepens, Stein (procuration Mme Lefebvre).

Étudiants : Melles Blondel, Brouillon, MM. Bouchot, Colas des Francs, Garnier, Lacroix Maxime, Lacroix Damien, Legros, Roland (procuration M. Legros).

Personnels IATSS : Mmes Clair, Paulus, M. Fallet.

Personnalités extérieures : Mmes Bonnamour (procuration Mme L'ochot), Bour, Lochot, MM. Lemoine (procuration Mme Bour), Waszak.

Membres excusés : Mmes Avenard, Arnal, Trouwborst, Vinter, MM. Baudouin, Biard, Brochard, Hervieu, Ronat, Thibaut, Tillier, Query.

Invités : Mme Guidou, M. El Hanbali.

Secrétaire de séance : M. Philippe Lalitte

Le quorum étant atteint, le Doyen Philippe Salvadori ouvre la séance à 17h40, salle 427 au 4^{ème} étage du bâtiment Droit-Lettres.

Point 1 : approbation du procès-verbal du Conseil du 3 octobre 2013

Aucune correction n'étant signalée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : accueil des nouveaux élus

Le Doyen salue l'arrivée des nouveaux élus au conseil de l'UFR Sciences humaines.
Pour les étudiants : Mlle Orlane Query (Sociologie), M. Antoine Roland (Histoire des Arts) Mlle Maeva Brouillon (Psychologie) et M. Dorian Colas des Francs (Sociologie).
Pour les enseignants : M. Laurent Schepens, MCF en Sociologie

Point 3 : informations générales

Deux collègues de l'UFR Sciences Humaines ont soutenu récemment leur Habilitation à Diriger des Recherches : Jean-Yves Baudouin en Psychologie et Philippe Lalitte en Musicologie. Ils en sont félicités.

Point 4 : congrès de l'UB

La question des cours de master en langue anglaise a été posée. Il semble que l'on s'achemine vers une solution où les cours en français seront doublés par des cours en anglais, pour les formations qui se porteront volontaires.

L'autonomie financière de certains laboratoires de l'UB est envisagée. Le doyen regrette l'improvisation du processus et souligne, d'une part, que cela conduit à une indépendance administrative envers l'UFR et, d'autre part, que cela risque de poser des problèmes pour la politique de recrutement. Selon le Président, ce ne serait, à ses yeux, qu'une première étape vers l'indépendance complète des laboratoires.

Mme Lochot pose la question de la représentation des laboratoires aux seins des UFR. Le Doyen émet des réserves sur l'autonomie financière car elle peut conduire à une séparation entre unités de formation de 1^{er} cycle et de 2^e cycle, ces dernières étant liées aux laboratoires. M. Schepens souligne que, pourtant, l'un des objectifs fondamentaux de l'université est de favoriser le lien entre l'enseignement et la recherche. Le Doyen précise que, déjà, certains laboratoires de l'UFR ont des chercheurs qui ne sont pas rattachés à l'UFR.

M. Waszak s'interroge sur le lien de ce projet avec l'Université fédérale. Le Doyen lui répond que, pour l'heure, il ne semble pas y en avoir. L'Université fédérale va se doter de statuts au printemps.

Mme Chahraoui se demande vers quoi tend ce projet qui sépare l'enseignement de la recherche. Le Doyen lui répond que certains participants du congrès ont également été surpris par la rapidité avec laquelle les décisions ont été prises.

Mme Dion souligne que les laboratoires bénéficieront certainement de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre l'autonomie.

M. Waszak intervient pour signaler qu'historiquement la structure UFR/enseignement/recherche fonctionne bien et que, par conséquent, il faut poser officiellement la question de l'avenir des UFR et du sens pour les UFR de cette autonomie des laboratoires.

M. Legros demande que le Conseil de l'UFR Sciences Humaines donne officiellement un avis sur ce sujet.

Le Doyen propose alors une motion qui pose la question de l'autonomie financière des laboratoires pour les UFR et invite la Vice Présidente en charge du lien entre formation et recherche à venir présenter ce projet d'autonomisation au prochain conseil de l'UFR Sciences Humaines. Le texte est approuvé à l'unanimité (27 voix). (voir l'Annexe)

Point 5 : Studyrama et JPO

Le salon Studyrama se tiendra les 10 et 11 janvier 2014. Le Doyen sollicite la participation des enseignants-chercheurs de toutes les disciplines, et particulièrement des enseignants de psychologie qui étaient absents l'année précédente et dont la présence est très nécessaire, eu égard aux nombreuses questions des lycéens sur cette discipline.

La Journée Portes Ouvertes se tiendra le mercredi 5 février 2014. Le Doyen demande aux étudiants d'y participer activement.

Point 6 : Examens et jurys

Le Doyen informe que les jurys d'examen doivent se tenir dans le mois qui suit les examens et que les départements doivent afficher la composition des jurys. Il précise que la participation des enseignants-chercheurs aux jurys est une obligation de service et qu'ils doivent être composés d'au moins trois personnes.

Mme Esposito demande qui doit participer aux jurys, seulement les enseignants titulaires ou toutes les personnes qui font cours. Le Doyen répond que, théoriquement, doivent participer aux jurys tous ceux qui ont participé aux enseignements et aux corrections, y compris les vacataires.

Les étudiants ont fait remonter une demande pour la session de rattrapage. Elle sera examinée lors d'un prochain conseil.

Mme Lefebvre regrette l'absentéisme des étudiants de L1 d'Histoire car il se répercute sur les résultats. Elle souhaite qu'un recadrage soit fait lors des réunions de rentrée de l'année prochaine. M. Lacroix intervient pour dire qu'il existe un problème d'engagement dans leurs études de la part des étudiants de L1. Le Doyen souligne que l'absentéisme prend de l'ampleur aussi en L2.

M. El Hanbali fait un point sur le coût des copies d'examens. 5000 copies achetées en externe reviennent à 300 euros, alors qu'en interne elles coûtent 120 euros. Pour les contrôles continus, des copies seront mises à disposition des enseignants en libre service au planning et au service de reproduction.

Point 7 : questions financières

M. El Hanbali présente le budget 2014. Il est sensiblement équivalent à l'année précédente (si l'on tient compte du départ des Sciences de l'éducation de l'UFR). M. El Hanbali rappelle que la ventilation budgétaire entre les départements est constituée d'une part fixe (pour ne pas pénaliser les petits départements) et d'une part liée aux effectifs. Une dotation complémentaire avait été votée pour les masters. M. El Hanbali précise que les 2000 euros en recettes prévisionnelles pour la musicologie ne proviennent pas de la taxe d'apprentissage mais de prestations de concerts.

Le coût des heures complémentaires revient à 44 490 euros. À partir de cette année, chaque UFR utilise un taux médian (le taux standard est de 40,91 euros). L'UFR Sciences humaines va facturer ses heures au taux de 48,60 euros.

Mme Lefèvre intervient pour rappeler qu'un ATER coûte moins cher qu'un vacataire et que, par conséquent, il serait judicieux de recruter plus d'ATER.

M. El Hanbali mentionne que la ligne réservoir correspond à la participation à la dotation aux investissements : 3960 euros pour les équipements acquis par l'UFR.

Le doyen rappelle que tous les départements qui ont un master pro, et notamment le département d'Histoire, peuvent recevoir de la taxe d'apprentissage. Mme Lefebvre fait part de son intention de rechercher des taxes d'apprentissage.

Il est procédé au vote du budget. Quatre membres du Conseil ne prennent pas part au vote. Le budget est adopté par 23 voix.

Concernant les équipements, M. El Hanbali annonce que l'UFR va acquérir un serveur pour la sauvegarde des données, partagé entre les 5 UFR présentes sur notre site.

Le Doyen informe que la salle occupée par les enseignants de l'UFR Lettres va devenir une salle équipée de photocopieurs pour les enseignants. Les boîtes aux lettres seront installées vers la salle des enseignants de droit.

Le Doyen mentionne que le ministère s'est inquiété du fait que certaines licences ont moins de 1500 heures d'enseignement sur trois ans, alors que les accords de Bologne considèrent ces 1500 heures comme un minimum. M. Colas des Francs intervient pour dire que si l'on ajoute les heures de PRL et de tutorat, le palier des 1500 heures est atteint dans la plupart des cas. Mme Dion regrette que le plan PRL ait fait baisser le nombre d'heures dans les maquettes.

M. El Hanbali demande au conseil de se prononcer sur une sortie d'inventaire (un photocopieur) : adoptée à l'unanimité.

Point 8 : Conventions

Une convention a été signée entre le lycée J. M. Boivin, le lycée Le Castel et l'EPLEFPA de Quetigny-Plombières dans le cadre des projets tutorés de la licence professionnelle « gestion du patrimoine paysager végétal en milieu urbain ».

La convention est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

Une convention de partenariat de prestation de service (hébergement, alimentation, transport et fournitures diverses) a été signée avec l'UB dans le cadre du chantier école Alésia (6530 euros).

La convention est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

Dans le cadre d'une convention avec les éditions l'Harmattan, l'UB s'engage à verser la somme de 2000 euros à l'éditeur pour soutenir la publication des actes du colloque « Auteur, acteurs, spectateurs » (2 volumes) organisé par le CIMEOS en novembre 2012.

La convention est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

Une convention a été signée entre l'UB, Mayence et Bologne pour le cursus intégré de licence en Histoire. L'effectif est limité à 3 étudiants. Mme Lefèvre précise qu'il est prévu une poursuite du cursus intégré en master, mais que ce projet n'est pas encore ratifié.

La convention est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

Point 9 : Subventions

Le Doyen précise que seules les demandes des étudiants sont soumises aujourd'hui. Les demandes des enseignants seront examinées en janvier.

Les trois demandes viennent des étudiants d'archéologie :

- Un séjour en Suisse 500 euros
- Un stage de tissage 150 euros
- Un séjour en Bretagne 1000 euros

Mme Esposito fait remarquer qu'aucun accompagnateur n'est mentionné pour le séjour en Bretagne. Elle s'interroge sur l'appartenance des accompagnateurs à l'UFR de

Sciences Humaines. Le Doyen précise que la présence d'un enseignant ou d'un référent dans le domaine est nécessaire.

Finalement, il est décidé que toutes les demandes seront examinées en janvier à cause du manque de précisions des dossiers.

Annexe : motion votée sur l'autonomie financière des laboratoires de recherche.

Inquiet du processus d'autonomisation des laboratoires de recherche, qui pourrait mener à une séparation institutionnelle des activités de formation et de recherche, le Conseil de l'UFR des Sciences Humaines souhaite être mieux informé sur les conséquences de ce mouvement, notamment en termes de moyens et de postes. Il sollicite en ce sens Madame la Vice-Présidente chargée du lien Formation-Recherche pour qu'elle vienne, lors d'une prochaine réunion du conseil, expliquer cette politique et ses implications pratiques.

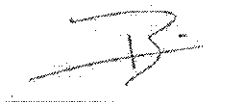
L'ordre du jour du Conseil étant épuisé, le Doyen clôt la séance à 20h00

Le Secrétaire de séance,



Philippe Lalitte

Le Directeur de l'UFR



Philippe Salvadori